

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 2 décembre 2021

## **19. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (F. Maillat / R. Mamie) « Espace de détente aux Prés-Guëtins » (C. Ferrier)**

---

### **Introduction**

Le Parti Les Vert·e·s La Neuveville demande au Conseil municipal de présenter un projet d'utilisation du nord de la parcelle 127 (au nord du jardin communautaire). Ce projet sera orienté dans le sens d'un espace de détente vert avec lieux d'agrément à disposition du public. Ce projet pourrait inclure la partie routière du chemin des Prés-Guëtins, jouxtant le Collège du district, dans le sens d'y créer une zone commune conviviale et sécurisée.

### **Développement**

Ce postulat relève que la partie nord de la parcelle 127 a tout d'abord été aménagée en place de jeux. Lors de la construction du nouveau bâtiment de l'école primaire, la parcelle a été utilisée pour l'installation de classes provisoires. Suite à leur démontage, un projet comprenant un jardin communautaire ainsi qu'un parking a été développé. Le parking n'a pas pu être construit en raison de sa position dans le périmètre ISOS définissant la ceinture de vignoble au-dessus de l'agglomération historique.

Par contre, un jardin communautaire a été réalisé par l'association formée à cet effet, à la suite de la signature d'une convention en novembre 2018.

La partie de la parcelle qui n'est pas utilisée par le jardin communautaire est actuellement traitée en prairie fauchée tardivement, afin de favoriser la biodiversité.

Dans le cadre de ses séances, la commission de la gestion du territoire a proposé de développer un projet d'aménagement de cette parcelle. Les membres de la commission, représentant chaque parti politique, ont déjà pu faire part de leurs attentes et de leurs vœux pour ce terrain lors de la séance du 22 juin 2021. Ils sont, du reste, surpris de ce postulat, compte tenu du travail effectué en commission et de l'accord de ne pas déposer d'intervention parlementaire sur le sujet au Conseil général.

Il est maintenant prévu de mettre en forme les aménagements proposés sur un plan et d'en discuter lors d'une prochaine séance.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter tout de même le postulat et de continuer de développer le projet d'aménagement dans le cadre de la commission de la gestion du territoire.

CONSEIL MUNICIPAL